**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2024**

A la demande du Vice-Président qui préside l’assemblée provinciale, une minute de silence est respectée en la mémoire des pongistes qui nous ont quitté depuis la dernière assemblée générale

Il est expliqué aux clubs présents et représentés que l’assemblée de ce jour ne se tient pas dans les délais prévus par les règlements de l’AFTT et que nous avons pris cette option pour que le trésorier soit présent et puisse expliquer les comptes, le budget et enfin répondre de manière précise aux questions éventuelles.

Le Comité Provincial demande aux clubs de voter l’autorisation de la tenue régulière de l’assemblée provinciale. Le Comité Provincial introduira une demande pour modifier le ROI et prolonger les délais.

La demande d’autorisation est votée à l’unanimité.

Le nombre de clubs présents est de 63, le nombre de clubs représentés est de 11, il n’y a pas de club absent

Le nombre de voix administratives est de 170 tandis que le nombre de voix sportives est de 514

1. **Rapport du trésorier** :

Le bilan arrêté au 30-6-2024, le budget de la saison 2024-2025 ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes ont été envoyés aux clubs. Le trésorier donne quelques explications sur quelques points intéressants à souligner.

La saison s’est déroulée sans encombre et le budget a été majoritairement respecté

* Une différence de +1.600 euros pour les amendes qui résulte d’une budgétisation assez basse.
* Au niveau du véhicule la différence s’explique par un plus grand nombre de location vers des tiers et moins de frais que prévus.
* La ristourne vers les clubs est augmentée de 4000 euros par rapport au budget pour atteindre la somme de 7.000 euros. Ceci est dû aux bons résultats financiers de la saison.

Cette ristourne par club sera comptée au prorata du nombre d’affiliés.

* La répartition du solde a été réalisée pour 6.000 euros à la réserve dotation et pour 419 euros sur le résultat à reporter.
* La prévision en trésorerie est au 30-06-2024 s’élève à 79.344 euros. L’immobilisé est totalement amorti.

Les comptes sont approuvés à l’unanimité par l’assemblée provinciale

Le rapport des vérificateurs aux comptes relate de la bonne tenue des comptes et de la justification avec preuves à l’appui de tous les mouvements comptables. Les vérificateurs ont également contrôlé les comptes de MAJP tel que demandé par l’assemblée provinciale. Ces comptes ont été contrôlés avec rigueur et ne présentent aucune anomalie ni irrégularité comptable.

La décharge aux vérificateurs aux comptes et aux membres du Comité Provincial est approuvée à l’unanimité.

La nomination des vérificateurs aux comptes pour la saison 2024-2025, M Ludwig et A Fraiture, est approuvée à l’unanimité.

Le budget prévoit une ristourne aux clubs de 6.000 euros tandis que l’ensemble du budget pour les différents postes est assez similaire au budget précédent. Ce budget est prévu avec un boni de 24,70 euros.

Le budget est également approuvé à l’unanimité.

1. **Modifications au ROI** :

Trois modifications ont été proposées à l’assemblée provinciale :

1. Suppression du tirage au sort des P1 et P2 :

Le système actuel pour la réalisation des séries provinciales est conditionné par le national et l’IWB. En effet, les numéros attribués pour la confection des calendriers par ces deux niveaux se répercutent obligatoirement aux équipes de ces clubs qui se voient donc attribués le même numéro pour l’ensemble de leurs équipes provinciales.

Le tirage au sort complique encore l’attribution de ces numéros et en tenant compte de ceux-ci le tirage est déjà orienté.

Le souci de rencontrer au maximum les désidératas des clubs étant également un élément contraignant, il apparaît que la suppression du tirage au sort pourrait ouvrir certaines portes vers un peu de latitude.

La proposition est adoptée à 93,38 % des voix

1. Double appartenance :

Le club de l’Astoria demande l’ouverture de la double appartenance à tous les niveaux des championnats.

Le club insiste sur le fait d’avoir un apport de nouveaux joueurs, de permettre aux frontaliers (et autres) de participer à deux interclubs surtout que les pays limitrophes l’autorisent. Cela permettrait aussi d’avoir un réservoir supplémentaire pour composer les équipes. Il attire aussi l’attention sur le fait qu’il est possible de jouer dans deux fédérations en Belgique ce qui est aussi une forme de double appartenance.

En réponse nous soulignons que la Province du Limbourg a introduit une telle proposition au Conseil National. La demande est appuyée par un règlement qui se base dans les grandes lignes sur ce qui est d’application en super division messieur,s et dames.

Nous soulignons aussi qu’en fonction du vote de ce jour, les membres du CP Liège voteront au CN selon la volonté de l’assemblée générale.

La proposition est refusée car elle a obtenu 41,63% des voix

1. Arbitrage :

Le club de Géromont fait la proposition que l’obligation d’avoir un arbitre soit active pour les clubs qui inscrivent 6 équipes en championnat.

A l’heure actuelle les clubs, toutes divisions confondues, qui n’ont pas d’arbitre effectif doivent s’acquitter d’une indemnité dégressive en fonction de la division dans laquelle joue la première équipe du club.

La proposition est refusée car elle a obtenu 49,22 % des voix

1. **Divers** :
* Le tirage de la coupe de la province a été effectuée et mis en ligne
* Un rappel a été fait par rapport au WO et à la façon de faire l’encodage à ce sujet.
* Communication et quelques explications du nouveau site « cpdeliège.be »